

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2015 – 18h00

Membres présents :

André BONNET
Maryse BONNET
Michel BRUN
Jean DIDIER
Solange GRAND
Denis FALCOZ
Pierre PERSONNET
Bruno RAMBAUD
Marc ROBERT
Pierrick VIAL

Membre(s) absent(s) excusé(s):

André Bonnet (quitte la séance à 20h00) et donne pouvoir à Denis Falcoz
Bruno Rambaud (quitte la séance 20h20) et donne pouvoir à Jean Didier

**Membre(s) absent(s):
néant**

Date de convocation: 27/05/15

Ordre du jour :

1. Répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
2. Approbation des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2014 du CCAS, du service de l'Assainissement et de la Commune
3. Affectation des résultats 2014
4. Décisions Modificatives aux BP 2015
5. Répartition de la taxe sur les RM saison 2014/2015
6. Abrogation de la convention de mise à disposition du directeur de l'EPIC
7. Contrat de l'agent chargé de l'Urbanisme et postes saisonniers pour l'été 2015
8. Cession du bâtiment de l'actuel Office de Tourisme
9. Questions diverses



1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte rendu de la séance du 27 mars 2015. Ce compte-rendu est approuvé sans réserve.

Monsieur le Maire remercie les membres présents et s'excuse du contretemps dans la convocation de cette séance, occasionné par la nécessité de délibéré sur le FPIC postérieurement à la délibération du Conseil Communautaire, qui a eu lieu le 2 juin. Cette délibération fera l'objet du premier point et Mr le Maire donne lecture de l'ordre du jour et des questions diverses qui seront abordées.

2. Délibération sur le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'ARVAN, lors de sa séance du 2 juin dernier, a décidé d'opter pour une répartition dérogatoire libre permettant à la communauté de communes de l'ARVAN de définir librement le prélèvement qu'elle prendra en charge en 2015 et de poursuivre la prise en charge intégrale par la communauté de communes de l'ARVAN du prélèvement FPIC pour 2015, à savoir 267 338 €. Il est proposé aux conseillers municipaux de valider les décisions prises par la Communauté de Communes de l'ARVAN.

Il convient toutefois de noter, que pour bénéficier de ce mode de répartition, des délibérations concordantes, prises avant le 30 juin 2015, de l'organe délibérant de l'EPCI statuant à la majorité des deux tiers et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple sont nécessaires.

Après avoir pris connaissance de cet exposé et de la délibération de la Communauté de Communes de l'ARVAN citée ci-avant, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider la prise en charge de la totalité du prélèvement FPIC pour 2015, soit la somme de 267 338 euros, par la communauté de communes de l'ARVAN, aucun prélèvement ne sera dès lors appliqué à la commune d'Albiez-Montrond, au titre du FPIC 2015 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la décision.

3.



Approbation des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2014 du CCAS, du service de l'Assainissement et de la Commune.

Monsieur le Maire demande à la Secrétaire générale de présenter les résultats 2014 des budgets de la commune, du service de l'assainissement et du CCAS, dont l'exécution budgétaire est retracée dans les comptes administratifs pour 2014, conformes aux comptes de gestion de la Trésorerie de St Jean de Maurienne. Les comptes administratifs se présentent ainsi :

Compte Administratif 2014 du service de l'assainissement (TTC)

EXPLOITATION dépenses		EXPLOITATION recettes	
charges à caractère général	75 164.81	redevances d'assainissement	128 956,38
charges de personnel	30 000,00	participation raccordement assainissement collectif	3 246,00
charge financière (intérêts)	75 199.66	produit exceptionnel	22 041,03
titres annulés	2 859,74	subvention commune	95 412,36
dotation aux amortissements	00	amort. subventions équipement	00
TOTAL Dépenses	183 224,21	TOTAL Recettes	249 656.77
		résultat	+66 432.56

INVESTISSEMENT dépenses		INVESTISSEMENT recettes	
emprunts	80 488.91	FCTVA	37 175,16
		subventions	35 160,00
opérations d'équipement (création de réseau au Mollard + step)	85 205.84	Emprunt (remboursement CCArvan)	26 088.70
amort. Subventions équipement	00	dotation aux amortissements	00
TOTAL Dépenses	165 694.75	TOTAL Recettes	98 423.86
Résultat	- 67 270.89		-
Déficit à reporter en 2015	- 838.33		

Compte Administratif Budget communal 2014 (TTC)

EXPLOITATION dépenses		EXPLOITATION recettes	
charges à caractère général	367 658.92	Atténuations de charges	7 859.14
charges de personnel	590 971,38	produits des services	382 377.23
atténuation de produits	34 417,00	impôts et taxes	1 182 363,00
autres charges de gestion	475 409.43	dotations et participations	340 600.98
charge financière (intérêts)	189 366.74	produits divers (locations)	50 076.00
charges exceptionnelles	12 993.00	produit financier (BA)	29 946.72



dépenses imprévues	0,00	produit exceptionnel	157 248.71
valeur comptable s/ immo cédée	172 753.40	valeur comptable s/ immo cédée	46153.40
	1 843 570.70		2 196 325.99
		résultat	352 755.29
		+ report 2013	9 938.95
		Résultat reporté	362 694.24
INVESTISSEMENT dépenses		INVESTISSEMENT recettes	
emprunts	406 145,06	FCTVA	194 072,00
PLU	6 391,00	Fonds et réserve	206 573.37
		Taxe Aménagement	12 501.28
dotation d'équipement	10 858,59	subventions d'investissements	81 373,85
opérations d'équipement	650 078.71	emprunt	470 000,00
valeur comptable s/ immo cédée	46 153.40	caution	713.00
		récup TVA elec	32 098.08
		valeur comptable s/ immo cédée	172 753.40
Total	1 102 377.17	Total	1 328 085.62
+report 2013	569 573.92	Résultat	225 708.45
Résultat reporté	343 865.47		
		excédent reporté	18 828.77
Déficit RRM reporté	- 64 024.84		-
Déficit à reporter en 2015	- 45 196.07		-

Le Conseil Municipal, avec 5 voix pour, 2 contre (P Personnet et M Robert) et 3 abstentions (outre le Maire

qui ne prend pas part au vote, Maryse Bonnet et Solange Grand), approuve les Comptes Administratifs et

Comptes de Gestion 2014 de la commune et du service de l'assainissement. Les CA et CG 2014 du CCAS seront approuvés par la Commission Communale d'Action Sociale qui se réunira le 11/06/15.

Pierre Personnet et Marc Robert tiennent à apporter les précisions suivantes quant à leur vote contre ces comptes administratifs : Pierre Personnet explique que c'est en raison du manque de perspective d'avenir, ayant participé à la plupart des commissions des finances, il déplore l'absence de vision à moyen et long termes et propose la mise en place d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice à venir.

Marc Robert exprime par ce vote contestataire son insatisfaction quant au « traitement réservé aux élus de la minorité » notamment l'absence de communication sur les affaires communales et regrette toujours que sa candidature au sein de la commission des finances ne soit pas acceptée.

La municipalité prend acte.



4. Affectation des résultats 2014

Conformément à la réglementation des finances publiques en matière d'affectation des résultats, et en application des nomenclatures comptables M14 et M49, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats d'exploitation 2014 à la couverture des déficits d'investissement par une écriture au compte 1068 des budgets de la commune et de l'assainissement et de reporter les reliquats déficitaires aux budgets 2015.
(avec 6 voix pour, 2 contre –M Robert et P Personnet- et 2 abstentions -M Bonnet et S Grand-).

5. Décisions Modificatives aux BP 2015

Suite à la réunion de la commission des finances réunie le 29 mai dernier, les Décisions Modificatives n°1 aux Budgets Prévisionnels 2015 sont proposées afin notamment d'intégrer les résultats reportés.

Pour le service de l'assainissement, il s'agira de prélever sur les dépenses imprévues d'investissement la somme de 838.33€ qui sera inscrite au compte au 001 en solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Au budget communal il conviendra d'inscrire le déficit reporté après absorption du déficit de clôture de la Régie des Remontées Mécaniques soit -45 196.07€ au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) qui sera abondé par des prélèvements aux comptes suivants : -8000€ au 61523 (compte tenu de dépenses de déneigement moins importantes cet hiver), -7000€ au 73925 (FPIC en application du point 2), -30 000€ au 65741 (subvention à Albiez Tourisme, pour tenir compte de la prise en charge directe de dépenses exceptionnelles par la commune) et -196.07 sur les dépenses imprévues de fonctionnement. En section d'investissement, il s'agira d'abonder de 8000€ l'opération « bâtiments communaux » par un prélèvement de 5000€ sur l'opération « accès PMR » et de 3000€ sur l'opération « école » où ils sont superflus et de transférer 50 000€ de l'opération « achat d'un porte-outils » (qui ne sera réalisé qu'en 2016 sous réserve de subvention) vers une dotation d'équipement du même montant au budget d'Albiez Domaine Skiable, le chiffre d'affaire de la saison ne permettant pas le financement de l'investissement.

Le Conseil Municipal, avec 6 voix pour, 1 contre (M Robert) et 3 abstentions (M Bonnet, S Grand et P Personnet), approuve ces Décisions Modificatives aux Budgets 2015 du service de l'assainissement et de la commune.



6. Répartition de la taxe sur les RM saison 2014/2015

Conformément aux dispositions de la loi Montagne et sur la base du Chiffre d'Affaires hors TVA et hors

taxe sur les remontées mécaniques (3% commune et 2% département) réalisé par Albiez Domaine Skiable

et s'élevant à 1 598 142€, Monsieur le Maire informe que le montant de la Taxe Communale sur les

Remontées Mécaniques (TCRM) s'élève à 47 944€. Il rappelle que son reversement est depuis plusieurs

années réparti entre les agriculteurs (pour l'entretien des pistes pâturées et fauchées) et le club des sports

(pour la formation aux métiers du ski). Pierrick Vial sollicite le versement de la part « club des sports » de

façon plus large aux « associations sportives » afin de financer la création d'un futur club de BMX.

Compte tenu des dispositions de la loi Montagne qui prévoient que les organismes financés par la

répartition de la TCRM doivent contribuer à l'activité ou à l'entretien du domaine skiable, il ne peut être

satisfait à cette demande au titre de la répartition de la TCRM.

Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour et 3 abstentions (J Didier, B Rambaud et P Vial) décide de maintenir

la répartition entre le Club des Sports et les agriculteurs et autorise donc le versement de 23 972€ au Club

des sports d'Albiez au titre de la subvention 2015 et dispose que 23 972 € seront partagés entre les

agriculteurs après déclaration du nombre de bêtes hivernées sur la commune et alimentées par du fourrage

récolté sur le territoire communal.

7. Abrogation de la convention de mise à disposition du directeur de l'EPIC

Michel Brun, président d'Albiez Tourisme informe de la nomination d'Eric Foucrier au poste de directeur de l'EPIC, après avis du comité de direction. Cette décision fait suite à l'absence de directeur depuis l'arrêt maladie de Dallas Beling au 15/01/15. Employé comme directeur d'exploitation à la Régie des Remontées Mécaniques, Dallas Beling a été intégré au personnel communal suite à la cessation d'activité de la RRM au 31/12/2013. Il a ensuite été employé comme Directeur d'EPIC par CDD de 3 ans du 01/01/2014 et mis à disposition de l'EPIC par convention du 31/01/14. Monsieur Beling n'assurant plus ses fonctions de directeur d'EPIC, le Conseil Municipal décide de mettre fin de façon anticipée à la convention de mise à disposition au 31/03/15 (7 voix pour, 3 abstentions de M Bonnet, P Personnet et M Robert).



8. Contrat de l'agent chargé de l'Urbanisme, emploi d'avenir et postes saisonniers pour l'été 2015

Renouvellement du contrat de travail à durée déterminée de la chargée d'urbanisme :

Conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale et de la réglementation applicable aux agents non-titulaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un nouveau Contrat de Travail à Durée Déterminée à temps non complet (17.5h hebdomadaires) à la chargée d'urbanisme, au grade de Rédacteur Territorial, pour une durée d'un an à compter du 10 juillet 2015.

Emploi d'avenir :

Un CDD a été proposé à un jeune agent technique dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir » (loi 2012-1189 du 26 octobre 2012) qui vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé. Dans le secteur non marchand, ce contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de 3 ans au maximum réglementé par le Code du Travail.

La seconde année du contrat est arrivée à échéance le 02 juin et compte tenu de l'inachèvement de la formation du jeune et des besoins de la collectivité dans le domaine de l'entretien des espaces publics, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le renouvellement de cet emploi d'avenir à temps complet.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75% du taux horaire brut du SMIC et s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour une durée d'un an l'emploi d'avenir occupé par Quentin Bonnet, avec un effet rétroactif au 03 juin 2015 et autorise le Maire à signer le contrat tripartite en partenariat avec Cap Emploi Savoie Mont Blanc.

Emplois saisonniers pour l'été 2015 :

Pour tenir compte de l'activité estivale au plan d'eau et au sein de la structure « enfance et jeunesse », le

Conseil Municipal décide de créer les postes saisonniers suivants :

- 3 postes pour la surveillance du plan d'eau (dont deux au moins seront titulaires du BNSSA ou équivalent), pour la période du 9 juillet au 24 août, à temps complet. Ces agents seront rémunérés sur la grille des adjoints d'animation de la fonction publique territoriale.
- 1 poste d'adjoint d'animation (titulaires du BAFA, CAP petite enfance ou équivalent) pour la garderie et le centre de loisirs, du 13 juillet au 21 août, à temps complet. Ce poste constitue un « renfort » pour l'accompagnement des sorties à la journée et le remplacement des agents permanents qui prendront des congés durant la période des vacances scolaires.
- 1 poste d'adjoint d'animation titulaire du CAP petite enfance pour la halte-garderie, à temps complet du 03 au 21 août 2015.



9. Cession du bâtiment de l'actuel Office de Tourisme

Suite à la décision du Conseil Municipal d'installer l'Office de Tourisme dans les surfaces du rez de chaussée de la résidence de la Place pour permettre notamment son accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, le bâtiment l'abritant actuellement sera vacant à compter de décembre 2015. Conformément à la décision du Conseil Municipal, ce bâtiment comportant 3 logements sur 2 niveaux en plus de la surface occupée par l'OT au rez de chaussée, a fait l'objet d'une évaluation par les services de France Domaine à hauteur de 390 000€. Monsieur le Maire propose donc de le mettre en vente dans le but d'améliorer la situation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour, 1 contre (M Bonnet) et 2 abstentions (S Grand et M Robert), confirme la désaffectation à l'usage public lorsque l'Office de Tourisme aura pris possession des nouveaux locaux en fin d'année 2015 et autorise le Maire à accomplir les démarches nécessaires à la mise en vente du bâtiment cadastré ZH sur la Place Opinel.

10. Questions diverses

Maîtrise d'œuvre pour l'agencement des futurs locaux de l'Office de Tourisme (accessibilité PMR)

Une mission d'architecte avait été confiée au cabinet Synthèse par contrat du 19 mars 2014 pour la réhabilitation de l'actuel Office de Tourisme, qui nécessitait notamment le dépôt d'un permis de construire. Compte tenu de l'abandon de ce projet et son remplacement par l'installation du nouvel OT dans des surfaces neuves livrées « finies », le cabinet Synthèse à proposer par avenant une mission conforme aux attentes de la commune. Mr le Maire informe qu'il a également contacté deux autres architectes pour effectuer cette mission. Si les montants d'honoraires forfaitaires sont relativement cohérents, les propositions ne sont aujourd'hui pas toutes complètes. Le Conseil Municipal charge la Commission d'Appel d'Offres d'examiner les offres complétées des cabinets Marie Emin et Marie Gamelon-Viallet.

Convention pour l'exploitation du Centre équestre durant la saison estivale

Monsieur le maire donne lecture d'une convention triennale de location à caractère saisonnier du centre équestre du col du Mollard, proposée à l'exploitant « Elevage de la Combe ».

Après discussion avec son représentant, Mr Yves Messier à l'issue de la dernière saison, cette convention reprend les mêmes conditions que la précédente, à savoir la mise à disposition d'un local d'accueil, d'un manège équipé, d'un abri pour les chevaux, d'un terrain d'une superficie de 9 924m² et d'un studio à usage d'habitation, moyennant un loyer annuel fixé à 500€.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention tout en émettant une réserve à partir de la saison 2016 quant à la mise à disposition du studio qui sera mis en vente puisque situé dans le bâtiment objet du point 9.

Subventions

Conformément aux inscriptions budgétaires, le Conseil Municipal autorise le versement de 4 000€ à Albiez Tourisme au titre d'une subvention « évènementiel exceptionnel » pour l'organisation d'actions autour du Tour de France et de 3000€ à l'association Celtiques Alpes pour l'organisation du festival « Celticimes » 2015. Une réunion avec le club des sports relative à la convention d'objectif doit avoir lieu avant la fin du mois, dans l'attente, le Conseil Municipal ajourne sa décision quant à la subvention complémentaire de 4000€.



Organisation de la structure Enfance et Jeunesse

Solange Grand donne communication du sondage réalisé en vue d'une modification des temps d'accueil au Centre de Loisirs cet été. Sur environ 50% de retour, deux familles demandent le maintien de l'accueil avant 9h00 et pour tenir compte de ce souhait, la responsable de la structure propose un accueil différencié selon les jours. Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette organisation adaptée.

Suite à une demande de la CAF qui met en ligne de nouveaux services afin de simplifier les déclarations des structures, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant désignant Bernadette Léard comme interlocuteur et fournisseur de données sur le portail CAF partenaires.

Solange Grand rappelle qu'une commission « Enfance et Jeunesse » se tiendra jeudi 11 juin à 17h30.

Albiez Tourisme – Albiez Domaine Skiable

Monsieur le Maire donne communication des candidatures de MM Frédéric Arlaud et Henri Dufreney pour représenter l'ESF au Comité de direction de l'EPIC respectivement comme titulaire et suppléant, suite au renouvellement des postes de direction à l'ESF. Est également candidate comme représentante titulaire des hébergeurs non professionnels Mme Sylvie Martin, suite à la démission d'Eric Foucrier de ce poste du fait de sa nomination comme directeur de l'EPIC. Jean-Charles Dufreney propose d'occuper le poste de suppléant de cette catégorie socio-professionnelle. Denis Falcoz informe également quant à la catégorie socio-professionnelle des agriculteurs que suite à la cessation d'activité de Mr Frédéric Arlaud, c'est son suppléant Mr Guy Mollaret qui prendra sa place, cette catégorie n'aura pour l'instant pas de suppléant.

Le Conseil Municipal valide ces nominations proposées par le comité de direction de l'EPIC.

Marc Robert demande si les statuts de l'EPIC ont été modifiés pour tenir compte de la suppression de la catégorie socio-professionnelle des hébergeurs professionnels, et de la réduction des postes d'élus du Conseil Municipal. Le Président et adjoint au tourisme Michel Brun précise que cela incombe à la commune et n'a pas encore été réalisé. Dans ce contexte, Pierre Personnet réitère sa proposition d'occuper un poste de conseiller municipal au Comité de Direction de l'EPIC. Le Conseil Municipal, avec 6 voix pour et 4 contre (M Bonnet, S Grand, P Personnet et M Robert) maintient sa décision de supprimer la catégorie socio-professionnelle des hébergeurs professionnels et de diminuer le nombre de conseillers municipaux membres du Comité de Direction de l'EPIC, dont le nombre total de membres sera de 13 au lieu de 15, avec 7 membres élus et 6 représentants de catégories socio-professionnelles.

Ne participant pas au Comité de Direction de l'EPIC, Marc Robert demande dans quelles conditions la nomination d'Eric Foucrier au poste de directeur a été réalisée et si le formalisme de rigueur a bien été respecté. Le Président Michel Brun répond qu'en effet cette nomination a été faite par arrêté du Président après avis du Comité de Direction et qu'aucun appel à candidature n'était nécessaire compte tenu de l'adéquation des compétences d'Eric Foucrier avec la fiche de poste existante, en matière de gestion financière notamment. Ce contrat de droit privé a donc été proposé dans des conditions légales.

Marc Robert déplore cependant que ce poste n'ait pas fait l'objet d'un appel à candidature de manière à permettre le recrutement d'un professionnel du tourisme expérimenté.



Autres questions diverses

Marc Robert demande si le projet de liaison avec les Karellis a bien été inscrit au Schéma de Cohérence

Territoriale (ScOT) en cours d'élaboration au niveau du Syndicat du Pays de Maurienne. Pierrick Vial précise que

la liaison est en effet comprise dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), étape préalable à l'élaboration du SCOT.

Marc Robert demande au Maire pourquoi tous les élus n'ont pas été conviés aux cérémonies commémoratives

du 8 mai 45, un problème de communication semble être à l'origine de cet oubli mais Monsieur le Maire précise

que tous les élus sont évidemment bienvenus aux cérémonies commémoratives à venir.

Pierrick Vial ajoute qu'un site internet communal va être mis en ligne au cours de l'été, une consultation de

prestataires est en cours, qui devrait améliorer la communication municipale.

La séance est levée à 22h00

Le Maire
Jean Didier

